

MISE EN LIGNE LE 06-11-2023

ARRÊTE

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20231104-ASG23-2476-AR
Date de télétransmission : 06/11/2023
Date de réception préfecture : 06/11/2023

VILLE DE ROYAN



SECRETARIAT GÉNÉRAL

HT/MB/EL

ASG n° 23. 2476

Ordonnant l'interdiction d'accès des parcs et jardins
sur la commune de **ROYAN**

FERMETURE PRÉVENTIVE

Le 4 novembre 2023

Le Maire de la Ville de Royan ;

VU le code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'alerte Météorologique émise par Météo France plaçant le département de Charente maritime en vigilance **ORANGE VENT VIOLENT** le samedi 4 novembre 2023 à partir de 18h jusqu'au lendemain matin dimanche 5 novembre 2023

ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'accès aux parcs et jardins de la commune (**Mairie, Parc, Square KENNEDY, Guillaume GILLET**) est interdit le samedi 4 novembre 2023 à partir de 16 h jusqu' au dimanche 5 novembre 2023 à 10h.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera publié et affiché en mairie et aux abords des parcs et jardins.

ARTICLE 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de la Ville de Royan, et plus généralement Monsieur le Directeur Général des Services de la mairie et tout agent de la force publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Royan, le 04 novembre 2023

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 06 novembre 2023

Le Maire,



Patrick MARENGO